

Relevé de décisions Commission d'investissement Dauphine et Chaillot

En présence d'Arnaud Bride, responsable de la division propreté du 16^e arrondissement et Sophie Giresse, chargée de communication de la division.

1 La propreté dans le quartier

Claudie Colin : Il y a un constat de dégradation dans le 16^e arrondissement. Les habitants ne sont pas respectueux et la saleté appelle la saleté. Certaines rues sont bien entretenues, d'autres pas du tout. Les jets de mégots abondent surtout depuis la réouverture des terrasses alors que des cendriers sont mis sur les tables. Il faut réfléchir à comment sensibiliser les clients des restaurants et bars. Il s'agit d'un défi important car les mégots sont une source de pollution majeure. Les dépôts sauvages sont également très nombreux alors qu'il suffit de prendre rendez-vous en ligne.

David Gies : Le 16^e arrondissement est plus sale que les autres arrondissements. Les poubelles ne sont pas assez nombreuses. L'organisation du travail sur le terrain des îlotiers est à améliorer. Cette situation peu réjouissante est notamment due au fait que la collecte des déchets est réalisée dans le 16^e par les services municipaux et non par une entreprise privée, à l'instar d'autre arrondissement qui sont plus propres. D'autre part, il remarque que si les grandes artères sont bien nettoyées, les petites rues adjacentes ne le sont pas.

Martine Blatin : Habite le quartier depuis très longtemps. Son expérience lui fait douter de la bonne volonté des gens à être plus respectueux.

Arnaud Bride : Présente l'organisation générale de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage des rues qui est régie par un plan de propreté.

- Collecte des ordures ménagères et assimilés : bacs à couvercle vert ramassés quotidiennement ;
- Collecte du verre : bacs à couvercle blanc ramassés une fois par semaine ;
- Collecte des autres déchets recyclables (multi-matériaux, papier, carton, emballages plastique etc.) : bacs à couvercle jaune ramassés deux fois par semaine.

Les particuliers parisiens qui ne peuvent pas se rendre en Déchèteries-Espaces tri ont la possibilité de demander l'enlèvement gratuit de leurs objets encombrants (hors gravats et cartons), dans la limite de 3m³, au pied de leur immeuble, en prenant rendez-vous en ligne. Pour lutter contre les dépôts sauvages, il existe une brigade d'urgence qui intervient l'après-midi (de 13h à 19h) pour répondre à des besoins de propreté ciblés. Ces équipes mobiles traitent les « urgences propreté » signalées par les mairies d'arrondissement et les Parisiens, via l'application Dans ma rue. Avec leur smartphone, les agents rendent compte de leur intervention en prenant une photo de l'espace nettoyé, directement envoyée au riverain à l'origine de la demande.

Les rues sont balayées au moins trois fois par semaine et lavées à l'eau mécaniquement une fois par semaine. Les interventions varient bien entendu selon la taille de la rue, le taux de fréquentation, le type d'activités. Les secteurs touristiques comme le Trocadéro ou aux alentours du palais d'Art Moderne sont nettoyés tous les jours. Une brigade est sur place de 15h30 à 23h00 pour répondre aux besoins.

Plus précisément sur le nettoyage des rues, le 16^e est divisé en trois secteurs. Chaque secteur de balayage quadrille l'arrondissement.

Sophie Gresse: A rejoint récemment la division du 16^e. Son rôle est de répondre au mieux aux usagers. Elle travaille avec la DPSP pour verbaliser les commerçants qui ne respectent pas leurs obligations. Elle rappelle que l'amende pour jets de déchets sur la voie publique est passée de 68 à 135 euros.

Actions

- Demande de recevoir une cartographie des poubelles existantes dans le 16^e du Service de Propreté
Après réception, réaliser une cartographie partagée des poubelles manquantes (N.D.LR, nous vous diffuserons un tableau Excel)
- Organiser un concours du style « plus aucun mégot dans mon quartier » en associant les restaurateurs et les cafetiers
- Diffuser une fiche avec les contacts utiles
- Distribuer des cendriers de poche aux lycéens
- Mettre des animations DPE dans les écoles
- Mettre en place une opération reset qui permet de nettoyer à fond une rue ou un quartier.

2 L'implantation d'arbres dans le cadre d'un projet avec les écoles

L'opération « Un enfant, un arbre, une école » consiste à planter un jeune plant d'arbre par école ou par classe (à définir avec les établissements volontaires une fois l'action lancée). Outre sa vocation de diversité écologique évidente, ainsi que des écosystèmes, ce projet a une portée éducative et citoyenne en fédérant les enfants autour d'un projet commun, chaque école s'appropriant son arbre. En préservant le patrimoine, ce projet salubre enrichira les quartiers Dauphine-Chailot.

L'école Saint-François (1 classe de CP ou CE1) et le Collège /Lycée Janson de Sully (1 classe de collège et 1 de lycée) ont accepté d'être les pilotes de ce projet. Ensuite, celui-ci sera étendu à l'ensemble des établissements publics (7) et privés sous contrat (4) volontaires de Dauphine et Chailot.

À la suite de la réunion, Katherine de Meaux, Vivien de Gunzburg (le porteur du projet) et Quentin Blanc ont rencontré Romain Elard, Chef du service de l'arbre et Jacques Bavay, Chef de la subdivision Section Territoriale de Voirie Sud-Ouest du 16^e arrondissement, afin d'avancer plus en détail dans le projet.

Des lieux possibles d'implantation ont été évoqués : une des contre-allées de l'avenue Foch pour l'école Saint-François. Jacques Bavay va étudier cette piste. Pour Janson de Sully, il sera nécessaire de prendre contact avec le proviseur car les lycées dépendent de la Région.

Le coût devrait être limité si l'implantation prévue n'est trop proche des réseaux souterrains. A priori, pas de soucis pour la plantation des arbres à côté de l'avenue Foch.